



GUIDE PRATIQUE DE L'ENTREPRENEUR CULTUREL EN AUVERGNE

LE TRANSFO

Art et Culture en Région Auvergne

WWW.LETRANSFO.FR

SOMMAIRE

1 /// DE L'IDÉE AU PROJET : DES OUTILS ET DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

LE TRANSFO	p.5
La Commission du film Auvergne	p.6
L'Espace Initiatives Jeunes	p.7
La Boutique de Gestion BGE Auvergne	p.8
L'Union régionale des SCOP	p.9
Les CCI (chambres de commerce et d'industrie)	p.10
Les Comités d'expansion économique	p.11
La Mission CLARA (CRES)	p.12
Le CREFAD Auvergne	p.13
dASA	p.14
L'Agence pour la création d'entreprises (APCE)	p.15

2 /// DES SOLUTIONS POUR SE FORMER

La formation continue

LE TRANSFO	p.17
La Boutique de Gestion BGE Auvergne	p.18
Les CCI	p.18

La formation initiale

Master de management des activités culturelles et audiovisuelles (Université d'Auvergne)	p.19
Master Création éditoriale générale et de jeunesse (Université Blaise-Pascal)	p.19
Master Conduite de projets, métiers du livre et multimédia (Université Blaise-Pascal)	p.20

3 /// TROUVER DES FINANCEMENTS AVANT LA CRÉATION

Les financements classiques

La bourse créateur/repreneur d'entreprise du Conseil régional d'Auvergne	p.22
Les résidences d'entrepreneur (ARDTA)	p.23
Les prêts d'honneur des plateformes d'initiatives locales (PFIL)	p.24
Les prêts d'honneur de la Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation / AT2I+	p.26
Les prêts d'honneur de la Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation / Auvergne Transmission	p.27
Le prêt d'honneur du réseau Auvergne Entreprendre	p.28
Le Microcrédit de l'ADIE	p.29

SOMMAIRE

3 /// TROUVER DES FINANCEMENTS AVANT LA CRÉATION

Les aides spécifiques aux demandeurs d'emploi

Le NACRE	p.30
L'ACCRE	p.31
Le maintien partiel des allocations par le Pôle emploi	p.32
L'ARCE : aide à la reprise ou à la création d'entreprise versée par Pôle emploi	p.32

4 /// LES AIDES FINANCIÈRES, LES AVANCES REMBOURSABLES ET LES GARANTIES SUR EMPRUNT POST CRÉATION

Soutien à la création d'associations et d'entreprises intervenant dans le secteur des industries culturelles» (Conseil régional d'Auvergne)	p.34
FIAD (fonds d'investissement Auvergne durable) (Conseil régional d'Auvergne)	p.35
FSE – dispositif 4.2.3 (Credis)	p.36
AUVERBOOST (Espace Info Jeunes)	p.37
Outils de financement et garanties sur emprunt (Auvergne Active)	p.38
DLA (Dispositif local d'accompagnement)	p.40
Prêt d'honneur du Réseau Auvergne Entreprendre	p.41
Garantie financière de l'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles)	p.42
Fonds d'Avances aux Industries Musicales (FAIM) de l'IFCIC	p.43
Outils OSÉO	p.44
Le DAMIER	p.45
Ark'ensol Créavenir	p.46
Prêts économiques aux entreprises d'édition du CNL	p.47

5 /// TESTER MON ACTIVITÉ, TROUVER UNE SOLUTION TEMPORAIRE D'HÉBERGEMENT

Appuy Créateurs	p.49
Coagir	p.50
SMartFr	p.51
La Pépinière Pascalis	p.52
La Pépinière de Mai	p.53

1 DE L'IDÉE AU PROJET : DES OUTILS ET PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Les étapes précédant la création de la structure qui va porter l'activité de l'entrepreneur sont déterminantes. Il est vivement conseillé de ne pas se précipiter et de ne pas « brûler » les étapes. Un très bon projet peut être pénalisé par une mise en route trop rapide. Tous les éléments (financiers, organisationnels, juridiques, commerciaux) doivent impérativement être validés avant la création de la structure.

Lors de la phase qui précède la création de l'entreprise (ou de l'association), les porteurs de projets peuvent faire appel à une multitude de services proposés par des structures et organismes ressources spécialisés dans l'accompagnement. Parmi les services proposés : appui méthodologique, aide à la réalisation du business plan, du rétro-planning, aide au montage financier, conseil pour le choix de la forme juridique (Sarl, Scop, association, Scic, entreprise individuelle,...), mise en relation avec des partenaires, mise en réseau

LE TRANSFO, Art et Culture en Région Auvergne

LE TRANSFO, agence de développement culturel en Auvergne, est missionné pour accompagner les porteurs de projets culturels. LE TRANSFO coordonne le comité de pilotage «Culture & Économie» qui regroupe une vingtaine d'organismes, collectivités, universités et travaille en étroite collaboration avec les services de la région (Culture, Formation, Economie, Europe) et les autres agences régionales (Agence de développement des territoires, Agence régionale de développement économique, Comité régional du tourisme).

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets culturels.

SERVICES PROPOSÉS :

Diagnostic et expertise, méthodologie de projet culturel, aide à la rédaction, aide à la recherche de financements, mise en réseau avec le secteur professionnel, les organismes et les collectivités.

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

- Référent pour les résidences d'entrepreneurs (ARDTA) concernant le secteur culturel ;
- Instruction technique de l'aide : «Soutien à la création d'associations et d'entreprises intervenant dans le secteur des industries culturelles» du Conseil régional (Economie sociale et solidaire) ;
- Appui technique pour les porteurs de projets culturels concernant les aides régionales (économie), le FIAD (Fonds d'investissement Auvergne Durable), la Bourse créateur d'entreprises,....

CONTACT :

LE TRANSFO

Fabrice BORIE

7 allée Pierre-de-Fermat - CS 30518

63178 Aubière Cedex

Tél : 04 73 28 83 40

Fax : 04 73 28 83 41

E-mail : fabrice.borie@letransfo.fr

Site : www.letransfo.fr

LA COMMISSION DU FILM AUVERGNE

La commission du film Auvergne est une activité de Sauve Qui Peut le court métrage. Les deux chargés de mission de la commission accompagnent les projets liés à l'audiovisuel et au cinéma : mise à disposition de ressources et aide à la mise en réseau.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projet audiovisuel et cinéma

SERVICES PROPOSÉS :

Renseignements sur les sites de tournage et pré-repérages grâce à une base de données de décors avec photos numérisées ; fichiers de techniciens, comédiens et figurants et aides pour les castings ; démarches administratives, aide aux autorisations de tournage ; logistique et informations diverses (location de véhicule, hébergement, etc.) ; mise à disposition d'outils et de ressources documentaires (salles vidéo, salle de cinéma, centre de ressources, etc.).

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

Référents cinéma et audiovisuel pour les résidences d'entrepreneurs (ARDTA)

CONTACT :

La Commission du Film Auvergne

6 Place Michel-de-l'Hospital

Stéphane SOUILLAT

Vincent KALUZA

63058 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél : 04 73 14 73 14

E-mail : cfa@clermont-filmfest.com

E-mail : v.kaluz@clermont-filmfest.com

Site : www.clermont-filmfest.com



L'ESPACE INITIATIVES JEUNES (au sein de l'Espace Info Jeunes)

L'Espace Initiatives Jeunes propose un service de conseil et de suivi des projets sur la création et la reprise d'une activité économique.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets de moins de 30 ans.

SERVICES PROPOSÉS :

Méthodologie de projet, étude de marché (faisabilité, viabilité), étude économique, financière et juridique, recherche de financements, montage du plan d'affaires.

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

Dispositif AUVERBOOST

CONTACT :

Espace Info Jeunes

Nicolas CREPIAT

Jean-Charles N'DA BREDOUX

5 rue Saint-Genès

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 92 30 50

E-mail : espace.initiatives.jeunes@orange.fr

E-mail : espace.initiatives.jeunes2@orange.fr

Site : www.info-jeunes.net



LA BOUTIQUE DE GESTION BGE AUVERGNE

La BGE Auvergne accueille et accompagne les porteurs de projets souhaitant créer une activité tous types de secteurs confondus. Cet accompagnement va du diagnostic au suivi post-crédation.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets, entrepreneurs.

SERVICES PROPOSÉS :

Analyse de la viabilité du projet de création ; conception du plan d'action pour mener à bien le projet ; organisation de l'approche concrète du marché et des clients ; élaboration du plan d'affaires avec volet commercial et prévisionnels financiers ; éclairage des choix juridiques, sociaux et fiscaux ; développement des outils de gestion de la jeune entreprise ; suivi de l'entreprise dans les trois premières années de son développement

MISSION SPÉCIFIQUE :

Le BGE organise le concours «Talents de la création d'entreprise» qui apporte un soutien à une centaine de lauréats en France www.concours-talents.com et co-organise le concours Talents des Cités (ouvert aux créateurs d'entreprises et associations qui développent des activités dans les quartiers populaires) www.talentsdescites.com

CONTACTS :

BGE Auvergne – Vincent Madelmont

22 avenue du Maréchal-Leclerc

63110 Beaumont

Tél. 04 73 35 12 39

E-mail : vincent.madelmont@adret.biz

contact@adret.biz

Site : www.adret.biz

BGE Auvergne - antenne Allier, Vichy

18 rue Bargoing - 03200 Vichy

Tél. : 04 70 97 15 86

Email : bge.vichy@adret.biz

BGE Auvergne - permanence Yzeure

1 rue Parc de la Mothe - Locaux Adelfa

03400 Yzeure

Tél. : 04 70 20 86 65

Email : bge.moulins@adret.biz

BGE Cantal

c/o Cantal Expansion

36 rue de Sistrières - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 43 32 01

Email : cantal@creer.fr

BGE Cantal - Mauriac

Ecole Notre Dame - 2 rue du Pont Vert

15200 Mauriac

Tél. : 04 71 43 32 01

Email : cantal@creer.fr

BGE Cantal - Saint Flour

Village d'entreprises de Rozier-Coren

Zone d'activités du Rosier-Coren

15100 Saint Flour

Tél. : 04 71 43 32 01

Email : cantal@creer.fr

Site : www.creer.fr

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP

L'Union régionale des SCOP d'Auvergne est un organisme qui accompagne et conseille les porteurs de projets à la création, la reprise et la transmission d'entreprises coopératives.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets (minimum 2 personnes).

SERVICES PROPOSÉS :

Diagnostic du projet, accompagnement personnalisé, rédaction des statuts et aide à la constitution de la coopérative, partenariat financier : prêt participatif, garantie, parrainage, formation à la gestion, élaboration de tableaux de bord de gestion et mise en relation avec le réseau des 2000 sociétés coopératives au niveau national.

MISSION SPÉCIFIQUE :

Accompagnement des créateurs de SCOP, SCIC et CAE.

CONTACT :

Union régionale des SCOP d'Auvergne

Arnoult BOISSAU (directeur)

Raphaël MALLECOURT (conseiller)

10 rue Becquerel - BP 123

63541 Beaumont cedex

Tél : 04 73 26 20 37

Fax : 04 73 27 68 77

E-mail : scopauvergne@scop.coop

LES CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie)

Les CCI accompagnent les entrepreneurs dans les différentes étapes de mise en œuvre de leur projet de création d'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES :

Entrepreneurs, créateurs et repreneurs d'entreprises.

SERVICES PROPOSÉS :

Préparation à la création d'entreprise : entretiens individualisés, espace documentaire dédié, journées d'informations, formations (5 jours pour entreprendre, stages longs)

Construction du projet: diagnostics (commercial, environnemental, juridique), étude de faisabilité financière, aide à la formalisation du business plan, appui au montage des dossiers d'aides financières, permanences d'experts comptables.

Suivi post création : accompagnement personnalisé, Club des Créateurs d'Entreprises (CCE)

Immatriculation : démarche simplifiée au Centre de formalités des entreprises.

CONTACTS :

CCI du Puy-de-Dôme

David RAGE

(responsable Service Création Reprise Transmission)

148 Boulevard Lavoisier

63037 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél : 04 73 43 43 43 - Fax. 04 73 43 43 42

E-mail : creation@puy-de-dome.cci.fr

Site : www.auvergne.cci.fr

CCI de Moulins – Vichy

E-mail : dq@moulins-vichy.cci.fr

Site : www.moulins-vichy.cci.fr

Moulins

17 cours Jean-Jaurès - B.P. 1729

03017 Moulins Cedex

Tél : 04.70.35.40.00

Vichy

5 à 15, rue Montaret - B.P. 12538

03205 Vichy Cedex

Tél : 04.70.30.41.00

CCI du Cantal

44 boulevard du Pont Rouge

15000 Aurillac

Tel : 04 71 45 40 40

Le campus Boulevard du Vialenc

15 013 Aurillac

Tél : 04 71 45 40 40

www.cantal.cci.fr

Saint-Flour

Village d'entreprises Rozier-Corens

Tel : 04 71 60 47 37

Mauriac (permanence le mardi)

28 boulevard Monthyon

Tel : 04 71 68 38 20

CCI de Haute-Loire

16 bd Bertrand BP 30127

43004 Le Puy-en-Velay Cedex

Tél. : 04 71 09 90 00

Site : www.lepuy-yss.cci.fr

Brioude

Place de la Résistance - BP 30

43101 Brioude Cedex

Tél : 04 71 50 05 36

Monistrol-sur-Loire

4 place de la Victoire

43120 Monistrol sur Loire

Tél : 04 71 09 90 12



LES COMITÉS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Les Comités d'Expansion Économique contribuent au développement économique des territoires en inscrivant leur action dans une logique partenariale avec les autres acteurs du développement local : les chambres consulaires, les collectivités locales, les industriels, les associations, etc...

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs d'entreprises.

SERVICES PROPOSÉS :

Accompagnement des entreprises : création – développement – reprise.

Accueil des entreprises : promotion – prospection – implantation.

Localisation des entreprises : foncier, immobilier, infrastructures.

Ingénierie territoriale

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Auvergne Active gère le DLA pour le département de l'Allier

CONTACTS :

Comité d'Expansion Économique Puy-de-Dôme

Romain JACQUES (chargé de mission entreprises)

Grégory QUEYRIAUX (conseiller création d'entreprise)

4 Cours Sablon - BP 351

63009 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 42 40 00

E-mail : rjacques@expansion63.com

gqueyriaux@expansion63.com

cee@expansion63.com

Site : www.expansion63.com

Comité d'Expansion Économique Haute-Loire

Yves CHEMARIN (directeur)

Immeuble Hermione

13 avenue des Belges

43000 Le Puy-en-Velay

Tél. : 04 71 06 06 80

yes.chemarin@hauteloiredeveloppement.com

Site : www.hauteloiredeveloppement.com

Cantal Expansion

Bruno AVIGNON (directeur)

36 rue de Sistrières - 15000 Aurillac

Tél : 04 71 638 500

E-mail : bavignon@cantalexansion.fr

info@cantalexansion.fr

Site : www.cantalexansion.fr

Comité d'Expansion Économique Allier

12 cours Anatole-France

03000 Moulins

Tél. : 04 70 46 84 10

Fax : 04 70 46 11 44

E-mail : contact@ceea-allier.com

Site : www.ceea-allier.com



LA MISSION CLARA (Conseils aux associations en région Auvergne)

La mission CLARA gérée par la CRES (Chambre Régionale d'Économie Sociale) accompagne les associations dans leur création et/ou leur développement.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations.

SERVICES PROPOSÉS :

Information et orientation des porteurs de projets ; réponse aux questions comptables, fiscales et juridiques ; mise en place de formations pour les bénévoles, dirigeants et créateurs ; réalisation de bulletins de salaires pour les petites associations (moins de 9 équivalents temps plein).

CONTACT :

CRES Auvergne

Nathalie AMALRIC

18 rue de la Rochefoucauld

63000 Clermont-Ferrand

Tel : 04 73 90 41 76

E-mail : mission.clara@cres-auvergne.org

Site : www.reseau-clara.org

LE CREFAD AUVERGNE

Le CREFAD Auvergne intervient dans l'accompagnement de porteurs de projets pour créer leur activité et leur revenu, le développement local et le développement rural, l'accès de tous à la culture et en particulier le rapport à l'écrit, la formation permanente, la formation des bénévoles et responsables associatifs, l'accompagnement des associations dans leur fonctionnement, leurs projets et leurs activités, les outils et méthodes pour l'autonomie de chacun dans la pensée et l'action, des études, diagnostics et expérimentations.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets.

SERVICES PROPOSÉS :

Formation professionnelle ; les Boutiques d'Initiatives ; l'engagement dans des partenariats multiples et des réseaux associatifs.

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

Accompagnement de porteurs de projets en milieu rural, réseau à l'échelle du Massif Central.

CONTACT :

CREFAD

Catherine DURAY (directrice)

9 rue sous Les Augustins

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 31 50 45

Fax : 04 73 31 15 26

E-mail : secretariat@crefadauvergne.org

Site : www.reseaucrefad.org

dASA

dASA aide les créateurs d'activités du territoire à tester leur projet avec un accompagnement technique dans un statut juridique adapté. dASA est membre du réseau CREFAD.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets

SERVICES PROPOSÉS :

Formation professionnelle ; pédagogie du projet ; pédagogie du voyage ; articulation constante entre théorie et pratique ; pensée et action ; individuel et collectif.

CONTACT :

dASA

4 rue de la Tour d'Auvergne

43100 Brioude

Tel : 04 71 74 97 81

E-mail : x.lucien@crefad.info



L'AGENCE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES (APCE)

L'APCE intervient dans le processus d'aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises. Il propose un portail internet, des publications et des fiches pratiques.

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs d'entreprises.

SERVICES PROPOSÉS :

Plateforme d'information sur mesure en faveur de la création-transmission d'entreprises et les dispositifs existants sur le plan national et local ;

Etudes statistiques et notes de conjoncture par secteur d'activité et bassin d'emplois.

CONTACT :

APCE

14 rue Delambre

75682 Paris Cedex 14

Tél : 01 42 18 58 58

Fax : 01 42 18 58 00

E-mail : info@apce.com

Site : www.apce.com

2 DES SOLUTIONS POUR SE FORMER

Souvent négligée par les porteurs de projets, la formation est un passage obligé pour acquérir les compétences inhérentes à la gestion d'une entreprise culturelle, quels que soient sa taille et son domaine d'activité. L'offre en terme de formation dans ce domaine s'est étoffée au cours des dernières années. Parallèlement aux formations initiales proposées par les universités, des modules de formation sont dispensés par des organismes régionaux.

LE TRANSFO, Art et Culture en Région Auvergne

Les porteurs de projets dans le domaine artistique et culturel n'ont pas toujours la connaissance de la gestion d'entreprise. Or la structuration économique du projet est souvent la clé pour que l'activité puisse se pérenniser, se développer et créer des emplois. LE TRANSFO mobilise des moyens et des compétences pour soutenir des projets contribuant au développement économique de la région : émergence d'acteurs de l'économie de la culture, création d'entreprises, mutualisation pour une meilleure efficacité, etc. Il s'agit de donner aux porteurs de projets les compétences pour élaborer des documents financiers, organiser une prospection et une constitution de portefeuille clients, définir une démarche marketing, rechercher des financements.

Les formations proposées en Auvergne par le TRANSFO sont faites en collaboration avec des organismes de formation : AGECEF, IRMA, BGE, COOPERATION.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets culturels

SERVICES PROPOSÉS :

Formation « Création d'entreprise dans le domaine artistique et culturel » (BGE)

Formation « Gestion et finances - Comptabilité et gestion des entreprises culturelles » (Cooperation)

Formation « Gérer son entreprise avec Excel (Niveau 1 : Prise en main) » (IRMA)

Formation « Développer un projet dans une logique d'économie sociale et solidaire » (AGECEF)

CONTACT :

LE TRANSFO

Nicole COMBEZOU

7 allée Pierre-de-Fermat - CS 30518

63178 Aubière Cedex

Tél : 04 73 28 83 40

Fax : 04 73 28 83 41

E-mail : nicole.combezou@letransfo.fr

Site : www.letransfo.fr

LA BOUTIQUE DE GESTION BGE AUVERGNE

La BGE pour mission de soutenir et d'accompagner dans leurs démarches des personnes souhaitant se mettre à leur compte. Cet accompagnement global va de la formation à l'aide à la création du projet au suivi post-crédation.

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs d'entreprises.

SERVICES PROPOSÉS :

Formation « Création d'entreprise dans le domaine artistique et culturel »

CONTACT :

BGE Auvergne

Vincent MADELMONT

22 avenue du Maréchal-Leclerc - 63110 Beaumont

Tél. 04 73 35 12 39

E-mail : vincent.madelmont@adret.biz

Site : www.adret.biz



LES CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie)

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs et repreneurs d'entreprises

SERVICES PROPOSÉS :

Formation « 5 jours pour entreprendre » : méthodologie de la démarche de création / reprise, étapes nécessaires à l'élaboration du projet (étude commerciale, étude financière, étude juridique, approche bancaire, protection sociale, assurance, formalités).

CONTACT :

CCI du Puy-de-Dôme

David RAGE (responsable Service Création Reprise Transmission)

148 boulevard Lavoisier - 63037 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél. 04 73 43 43 43 / Fax. 04 73 43 43 42

E-mail : creation@puy-de-dome.cci.fr

Site : www.auvergne.cci.fr



UNIVERSITÉ
D'Auvergne
CLERMONT-FERRAND

MASTER DE MANAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET AUDIOVISUELLES (UNIVERSITÉ D'Auvergne (MACA))

Le master de management des activités culturelles et audiovisuelles vise à répondre au besoin important de cadres disposant d'une expertise opérationnelle en matière de management dans les secteurs des industries culturelles.

CONTACT :

Département IAE / Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

41 boulevard François-Mitterrand / BP 54

63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 17 75 68

Site : www.ecogestion.u-clermont1.fr/?id=562



MASTER CRÉATION ÉDITORIALE GÉNÉRALE ET DE JEUNESSE (UNIVERSITÉ BLAISE-PASCAL)

Le master professionnel de Création éditoriale générale et de jeunesse (CEJJ) associe une formation intellectuelle et technique, comprenant des enseignements théoriques, des cours et des rencontres avec les professionnels de l'édition et de la chaîne du livre, des stages en équipe d'accueil communs avec le master recherche ainsi que des stages dans des salons du livre et des maisons d'édition.

CONTACT :

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

29 boulevard Gergovia

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel. 04 73 34 65 04

Site : www.univ-bpclermont.fr/formation/formation/UBP-PROG8925.html

MASTER CONDUITE DE PROJETS MÉTIERS DU LIVRE ET MULTIMÉDIA (UNIVERSITÉ BLAISE-PASCAL)

Cette formation universitaire prépare notamment aux métiers de : assistant d'édition, libraire, assistant de développement culturel, assistant de programmation, webmaster, rédacteur pour un produit d'édition multimédia, ...

CONTACT :

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

29 boulevard Gergovia

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel. 04 73 34 65 04

Site : www.univ-bpclermont.fr/formation/formation/UBP-PROG9599.html

3 TROUVER DES FINANCEMENTS AVANT LA CREATION

La préparation du projet est une étape importante dans le processus de création d'une structure. Pour appréhender au mieux cette phase de construction du projet d'entreprise et avant même de créer la structure juridique, certains besoins sont déjà présents : étude de marché, démarchage commercial, déplacements, recherche de fournisseurs etc....



LA BOURSE CRÉATEUR/REPRENEUR D'ENTREPRISE DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner des porteurs de projets dans leurs démarches de réalisation d'une étude de marché et/ou de faisabilité économique, et ce, dans l'objectif de créer ou reprendre une entreprise implantée en Auvergne.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets (personnes physiques).

MONTANT DE L'AIDE :

Aide plafonnée à 2 500 € pour les créateurs d'entreprise, 5 000 € pour les repreneurs d'entreprise, dépenses éligibles : études de marché ou de faisabilité économique réalisées en amont du projet de création/reprise d'entreprise.

CONDITIONS :

La demande de Bourse Créateur Repreneur d'Entreprise aura été préalablement validée par l'un des acteurs du réseau d'aide à la création/reprise d'entreprise : ARDTA, ARDE, LE TRANSFO, chambres consulaires, Plateformes d'Initiatives Locales, Comités d'Expansion Économique, Institut de la PME, Boutiques de Gestion, CREFAD, UR-SCOP...

MODALITÉS :

Dossier type rempli par le candidat, examiné par une commission ad Hoc. Non cumulable avec les résidences d'entrepreneurs (ARDTA).

CONTACT :

Conseil Régional d'Auvergne

Service Économie Sociale et Solidaire

D.E.A.A. - Pôle Entreprises et Filières Économiques

Laetitia CHAMBON

5 avenue de Villars

63402 Chamalières

Tél : 04 73 31 96 70

Fax : 04 73 31 84 35

E-mail : l.chambon@cr-auvergne.fr

Site : <http://regionauvergne.biz>

LES RÉSIDENCES D'ENTREPRENEURS (ARDTA)

Les résidences d'entrepreneurs sont calquées sur le principe des résidences d'artistes, elles ont pour but de permettre aux futurs créateurs ou repreneurs de mener à bien leur projet professionnel en Auvergne.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets à vocation économique souhaitant s'installer en Auvergne.

TYPE D'AIDE :

Aide financière (+ accompagnement).

MONTANT DE L'AIDE :

- Résidence courte (création et reprise) : accompagnement par les acteurs locaux, prise en charge des frais de déplacement et de séjour.
- Résidence longue (création) : prise en charge de frais professionnels en amont de la création de l'entreprise (salaire, frais, étude de marché, ...).

MODALITÉS :

Inscription en ligne sur le site de l'ARDTA, présentation du projet devant un comité d'engagement. Les projets culturels peuvent être accompagnés par LE TRANSFO. Non cumulable avec la Bourse Créateur / Repreneur d'entreprise du Conseil régional d'Auvergne.

CONTACT :

Agence régionale des Territoires d'Auvergne

Henri TALAMY

7 allée Pierre de Fermat - CS60017

63178 Aubière Cedex

Tél : 04 73 19 59 98

Fax : 04 73 19 60 390

E-mail : h.talamy@ardt-auvergne.fr

Site : www.auvergnelife.tv/residences-entrepreneur.html



LES PRÊTS D'HONNEUR DES PLATEFORMES D'INITIATIVES LOCALES (PFIL)

Les PFIL soutiennent les créateurs et les repreneurs d'entreprises sous la forme de prêts personnels remboursables sur l'honneur.

BÉNÉFICIAIRES : Personnes physiques.

TYPE D'AIDE : Avance remboursable.

MONTANT DE L'AIDE : Aide de 2 000 € à 15 000 €, voire plus, conditionnée à un prêt bancaire.

DURÉE DE REMBOURSEMENT :

De 2 à 4 ans avec un différé de remboursement possible de 6 mois maximum.

MODALITÉS : Dossier de candidature, présentation du projet devant un comité d'agrément.

CONTACTS :

Clermont Agglo Initiatives

Daniel FARGES

Parc technologique de La Pardieu - 27 rue Jean Claret - 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 28 72 60

Fax : 04 73 28 72 82

E-mail : dfarges@agglo-clermont.fr

Site :

www.clermontcommunaute.net/index.php?option=com_content&task=view&id=206&Itemid=266

Riom Combrailles Initiatives

BP 10007 - 63201 Riom Cedex

Jean-Louis BERGERON, Jean-Claude THERON, Jean-Claude TOURNAIRE

Tél : 04 73 33 74 74

Fax : 04 73 63 09 33

E-mail : lnoel@riom.cci.fr

Issoire Sancy Val d'Allier Initiative

Immeuble du Postillon - Place du Postillon - 63500 Issoire

Tél : 04 73 55 95 95

Fax : 04 73 55 95 99

E-mail : isvai@orange.fr



LES PRÊTS D'HONNEUR DES PLATEFORMES D'INITIATIVES LOCALES (PFIL)

Créa-Thiers Initiative

CCI - 47 Avenue du Général-de-Gaulle - BP 90 - 63307 Thiers Cedex
Hélène GRIMAUD / Tél : 04 73 51 66 50 / Fax : 04 73 80 78 81
E-mail : pfil@thiers.cci.fr

Initiative Création en Haute-Loire

Immeuble L'Hermione - 13 avenue des Belges - 43000 Le Puy-En-Velay
Tél : 04 71 06 06 80 / Fax : 04 71 02 27 28
E-mail : maryse.thevenon@hauteloiredeveloppement.com

Brioude Haut-Allier Initiative

BP 30 - Place de la Résistance - 43101 Brioude cedex
Joëlle GAGNON / Tél : 04 71 50 05 36 / Fax : 04.71.50.43.43
E-mail : bhai@brioude.cci.fr

Cantal Initiatives

Z.I. de Sistrières - 36 rue de Sistrières - 15000 Aurillac cedex
Mme Elisabeth ALBIOL / Tél : 04 71 63 85 00 / Fax : 04 71 63 85 10
E-mail : ealbiol@cantaldeveloppement.fr

Vichy Initiative

5/15 rue Montaret - 03200 Vichy cedex
Alain SEGRETAIN / Tél : 04 70 35 40 00 / Fax : 04 70 35 40 99
E-mail : territoire-commerce-tourisme@moulins-vichy.cci.fr

Moulins Initiative

17 cours Jean-Jaurès - BP 1729 - 03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 35 40 00 / fax : 04 70 35 40 99
E-mail : territoire-commerce-tourisme@moulins-vichy.cci.fr

Montluçon Initiative

15 boulevard Carnot - 03100 Montluçon
Michel GLACHANT / Tél : 04 70 02 50 27 / Fax : 04 70 02 50 59
E-mail : m.glachant@cci-montlucon.com

Site : www.auvergnelife.tv/toutes-les-fiches.html?id_rubrique=all&id_fiche=6



LES PRÊTS D'HONNEUR DE LA PLATEFORME AUVERGNE POUR LA REPRISE ET L'INNOVATION

AT21+

Deux dispositifs de prêts d'honneur pour la création et la reprise d'entreprises : AT21+, dédié à l'innovation et Auvergne Transmission, dédié à la transmission.

AT21+ propose un prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises innovantes souhaitant renforcer les fonds propres de l'entreprise en création (0 à 3 ans) ou en phase de primo-développement (3 à 5 ans).

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs d'entreprises de technologies innovantes, sur la région Auvergne, dans les domaines des sciences de l'ingénieur, matériaux, biotechnologies, technologies de l'information et de la communication.

MONTANT DES PRÊTS :

Prêt personnel au créateur d'un montant de 7.500 € à 40.000 € par porteur de projet, sans intérêt ni garantie personnelle.

DURÉE DU REMBOURSEMENT :

2 à 5 ans (remboursements mensuels) avec différé de remboursement possible jusqu'à 18 mois

MODALITÉS :

Dossier de candidature, présentation du projet devant un comité d'engagement

CONTACT :

AT21+

Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation – CRCIA

Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne - BP 25

63510 Aulnat

Alain BRASSEUR

Tél : 04 73 60 46 39

E-mail : dburckel@auvergne.cci.fr

Site : [www.auvergne.cci.fr/Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation a21.html](http://www.auvergne.cci.fr/Plateforme_Auvergne_pour_la_Reprise_et_l_Innovation_a21.html)



LES PRÊTS D'HONNEUR DE LA PLATEFORME AUVERGNE POUR LA REPRISE ET L'INNOVATION

AUVERGNE TRANSMISSION

Auvergne Transmission propose aux repreneurs d'entreprises un prêt sans intérêt et sans garantie personnelle pour permettre de renforcer les fonds propres et obtenir plus facilement un prêt bancaire.

BÉNÉFICIAIRES :

Personnes physiques qui souhaitent reprendre une entreprise d'au moins 5 salariés, sur tout secteur d'activité en Auvergne, avec des besoins de financement importants, ayant des perspectives de développement de l'activité existante.

TYPE D'AIDE :

Avance remboursable.

MONTANT DE L'AIDE :

Prêt personnel au repreneur plafonné à 50.000 € par reprise d'entreprise (le montant peut être réparti entre plusieurs repreneurs), sans intérêt ni garantie personnelle.

DURÉE DU REMBOURSEMENT :

5 ans (remboursements mensuels)

CONTACT :

Auvergne Transmission

Plateforme Auvergne pour la Reprise et pour l'Innovation CRCIA

Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne - BP 25

63510 Aulnat

Michèle BERNARD

Corinne DALLE

Tél : 04 73 60 4 54

E-mail : cdalle@auvergne.cci.fr

Site : [www.auvergne.cci.fr/Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation a21.html](http://www.auvergne.cci.fr/Plateforme_Auvergne_pour_la_Reprise_et_l_Innovation_a21.html)

LE PRÊT D'HONNEUR DU RÉSEAU AUVERGNE ENTREPRENDRE

Le Prêt d'Honneur du Réseau Auvergne Entreprendre existe depuis 2004. C'est une association de chefs d'entreprise et dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs.

BÉNÉFICIAIRES :

Créateurs ou repreneurs de PME.

CONDITIONS :

Prévoir la création de 7 à 10 emplois dans les trois premières années d'activité, détenir ou co-détenir la majorité du capital de l'entreprise.

TYPE D'AIDE :

Prêt d'honneur (+ conseil, suivi et accompagnement).

MONTANT DE L'AIDE :

soutien financier par des prêts d'honneur de 15 à 50 K€, sans intérêts ni caution, destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise et à créer un effet de levier.

CONTACT :

Réseau Entreprendre Auvergne

Hélène GRIVEAUD (directrice)

42, 44 rue Georges-Besse - ZI le Brézet

63100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 92 85 11

E-mail : auvergne@reseau-entreprendre.org

Site : www.reseau-entreprendre-auvergne.fr

LE MICROCRÉDIT DE L'ADIE

L'ADIE est un organisme de microcrédit. Elle finance et accompagne les créateurs d'entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire (chômeurs, allocataires du RMI, salariés précaires...) et/ou dont les besoins de financement ne sont pas couverts par les banques.

BÉNÉFICIAIRES :

Personnes physiques.

TYPE D'AIDE :

Avance remboursable.

MONTANT DE L'AIDE :

De 1 000 à 10 000 € (avance remboursable).

DURÉE DU REMBOURSEMENT :

48 mois maximum.

CONTACT :

Prise de rendez-vous personnalisé au numéro vert : 0 800 800 566

Site : www.adie.org

REMARQUE :

Une aide complémentaire sous forme de subvention peut être apportée par le Conseil Régional d'Auvergne (de 750 à 1500 €)

LE NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)

Il s'agit d'un parcours ayant pour objectif de donner les meilleures chances de réussite aux projets.

BÉNÉFICIAIRES :

Personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux (ASS, RSA), salariés repreneurs de leur entreprise, etc.).

TYPE D'AIDES :

2 types d'aides :

- une aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise et au développement de l'entreprise (conseil et accompagnement) ;
- une aide financière (prêt à taux zéro et sans garantie) qui doit être couplée à un prêt bancaire. Son montant : 1 000 € à 10 000 €. Sa durée : 1 à 5 ans.

MODALITÉS :

Pour bénéficier du NACRE, les porteurs de projets doivent se rapprocher d'un «opérateur d'accompagnement NACRE» labellisé et ayant passé une convention avec l'État et la Caisse des dépôts (chambres de commerce et d'industrie, boutiques de gestion, Auvergne active, Plateformes d'initiatives locales, ...)

CONTACT :

DIRECCTE AUVERGNE

65 boulevard François-Mitterrand / BP 414

63011 Clermont-Ferrand Cedex

TEL : 04 73 43 14 14

La Direccte fournit la liste des opérateurs d'accompagnement Nacre en Auvergne.

E-mail : dr-auver.direction@direccte.gouv.fr

Site : www.emploi.gouv.fr/nacre



pôle emploi

LES AIDES SPÉCIFIQUES
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

L'ACCRE (Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise)

L'ACCRE consiste en une exonération de charges sociales (dans la limite de 120 % du Smic) pendant un ou trois ans selon les cas. Pour les bénéficiaires du micro-social, cette aide consiste en l'application de taux réduits de cotisations sociales.

BÉNÉFICIAIRES :

Demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes (de 18 à moins de 26 ans), personnes en difficulté etc...

CONDITIONS :

- créer une entreprise individuelle ou une société (associations, GIE et groupements d'employeurs exclus)
- détenir plus de 50 % du capital
- ou être dirigeant de la société et détenir au moins 1/3 du capital
- plusieurs personnes peuvent obtenir séparément l'aide pour un seul et même projet.

TYPE D'AIDE :

- Exonération des cotisations sociales pendant un an (assurance maladie, maternité, invalidité, décès, prestations familiales, retraite de base et assurance veuvage) ;
- ou une avance financière de l'Etat, remboursable ;
- ou le financement partiel par l'Etat des actions de conseil, de formation ou d'accompagnement.

CONTACTS :

Siège social Auvergne

4 rue Patrick-Depailler - La Pardieu 63000 Clermont-Ferrand

Tel : 04 73 42 83 83 (de 8h à 18h30)

Site de l'Allier

9 - 11 rue Achille-Roche - 03000 Moulins

Tel : 04 70 48 38 86 (de 8h à 18h30)

Site du Cantal

15, rue Pierre-Marty - 15000 Aurillac

Tel : 04 71 43 48 00 (de 8h à 18h30)

Site de Haute-Loire

10, avenue André-Soulier - 43000 Lé Puy-en-Velay

Tel : 04 37 60 19 05 (de 8h à 18h30)

WEB : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-aux-chomeurs-createurs-ou-repreneurs-d-entreprise-accr--f/suarticle.jspz?id=4729>

LE MAINTIEN PARTIEL DES ALLOCATIONS PAR LE PÔLE EMPLOI

Le porteur de projet peut continuer à percevoir ses allocations en même temps que sa rémunération issue de l'activité de son entreprise.

BÉNÉFICIAIRES :

Être bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et créer ou reprendre une entreprise pendant la période d'indemnisation (ou en cours de différé d'indemnisation).

DURÉE DE L'AIDE :

Selon la durée des droits à l'ARE (maximum : 15 mois, sauf plus de 50 ans)

CONDITIONS :

Les revenus tirés de l'entreprise ne doivent pas dépasser 70% du salaire sur lequel a été calculée l'allocation, renouveler son actualisation mensuelle, non cumulable avec l'ARCE.

MONTANT DE L'AIDE :

En fonction de la rémunération procurée par l'activité de l'entreprise.

Site : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-financieres-a-la-creation-d-entreprise-@/suar-ticle.jspz?id=27043>

L'AIDE A LA REPRISE OU A LA CRÉATION D'ENTREPRISE VERSÉE PAR PÔLE EMPLOI (ARCE)

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide à la création ou à la reprise d'entreprise afin de démarrer avec un capital dès le début de l'activité.

BÉNÉFICIAIRES :

Être bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et créer ou reprendre une entreprise pendant la période d'indemnisation (ou en cours de différé d'indemnisation).

CONDITIONS :

- justifier de l'obtention de l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) ;
- si vous choisissez l'ARCE, vous ne recevez plus d'allocations ;
- non cumulable avec le maintien partiel des allocations.

MONTANT DE L'AIDE :

Correspond à la moitié du montant net du reliquat des droits à l'ARE restant à la date du début d'activité. L'aide est versée en deux fois.

Site : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-financieres-a-la-creation-d-entreprise-@/suar-ticle.jspz?id=27043>

4 LES AIDES FINANCIÈRES, LES AVANCES REMBOURSABLES ET LES GARANTIES SUR EMPRUNT POST CREATION

Les aides présentées ici sont mobilisables dès la création de la structure (immatriculation de la société, enregistrement de l'association). Elles peuvent prendre différentes formes : aides financières directes, aides «indirectes» (prise en charge d'études, de mission conseil), avances remboursables, garanties sur emprunt. Attention, la plupart des aides sont conditionnées à certains critères. De nombreuses structures d'accompagnement (voir "De l'idée au projet" de la page 4 à 15 du guide pratique) sont à vos côtés pour vous aider à monter les dossiers.

SOUTIEN A LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS ET D'ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES (CONSEIL REGIONAL D'Auvergne)

Cette aide se décline sous 5 formes :

- 1 - Aide à la création d'entreprises
- 2 - Aide au développement (investissement)
- 3 - Aide au recrutement
- 4 - Aide au conseil
- 5 - Aide à la restructuration (avance remboursable).

BÉNÉFICIAIRES :

Entreprises culturelles (associations, coopératives, sociétés) : maisons de disques, tourneurs, éditeurs, structures de distribution, bureau de production, prestataires techniques, producteur de films...

MONTANT DE L'AIDE :

Aide à la création d'entreprise : aide forfaitaire plafonnée à 10 000 € sous forme de subvention ;

Aide au développement : 50% de l'investissement hors taxes plafonné à 10 000 € sous forme de subvention ;

Aide au recrutement : aide forfaitaire d'un montant de 10 000 € sous forme de subvention ;

Aide au conseil : 50% des coûts de la prestation plafonné à 5 000 € sous forme de subvention ;

Aide à la restructuration : sous forme d'une avance remboursable à taux zéro, plafonnée à 15000 € par structure. Sont éligibles à l'aide à la restructuration du Besoin en Fonds de Roulement, les structures qui connaissent des difficultés conjoncturelles ponctuelles.

CONDITIONS :

Le dossier doit être accompagné par LE TRANSFO qui émet un avis technique.

Cette aide est cumulable avec l'aide aux résidences de l'ARDTA. Elle n'est pas cumulable avec le FIAD.

MODALITÉS :

Dossier type de subvention examiné par une commission ad hoc.

CONTACTS :

Conseil régional d'Auvergne - Développement Economique et Attractivité de l'Auvergne

David PARDON (Chef du Service Economie Sociale et Solidaire)

Centre Villars - 5 avenue de Villars - 63400 Chamalières

Tél : 04 73 31 86 31 / E-mail : d.pardon@cr-auvergne.fr

LE TRANSFO - Fabrice BORIE

7 allée Pierre-de-Fermat - CS 30518 - 63178 Aubière Cedex

Tél : 04 73 28 83 40 / E-mail : fabrice.borie@letransfo.fr

Site : www.letransfo.fr

Site : http://regionauvergne.biz/themes/creer_reprendre/financement_ante_creation/aide_aux_industries_culturelles

FIAD (FONDS D'INVESTISSEMENT AUVERGNE DURABLE) (CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE)

Ce dispositif, mobilisable une seule fois sur une période de 2 ans, intègre différents volets. Sous forme de subventions (aide à la création d'emploi, aux investissements incorporels, aux prestations intellectuelles externes, à l'export) et d'avance remboursable (aide au démarrage, aide à l'investissement matériel).

BÉNÉFICIAIRES :

Toutes formes d'entreprises appartenant aux filières de l'économie numérique, des services aux entreprises, des activités culturelles... Sont exclues les professions libérales.

MONTANT DE L'AIDE :

Créations d'emplois : de 3000€ à 30 000 € selon le profil du salarié (subvention).

Investissement incorporels : maximum de 50% du montant investi (subvention).

Prestations intellectuelles externes : maximum de 50% du montant engagé (subvention).

Export : maximum de 50% du montant engagé (subvention).

Aide au démarrage : conditionnée à un apport en fonds propres et à un concours bancaire du même montant (avance remboursable).

Aide à l'investissement matériel : plafonnée à 100 000€ pour les TPE avec un taux d'intervention de 40%. Au-delà, le taux d'intervention est de 25% (avance remboursable, non cumulable avec l'aide au démarrage).

Aide à l'investissement matériel pour les TPE : taux d'intervention de 40% du montant des investissements réalisés jusqu'à 100 000 €. Pour les TPE ayant un projet d'investissement matériel supérieur à 100 000 € et pour les PME : taux d'intervention de 25 % du montant des investissements réalisés (avance remboursable, non cumulable avec l'aide au démarrage). Aide conditionnée à un concours bancaire du même montant.

MODALITÉS : Dossier type de subvention examiné par une commission ad hoc.

CONTACT :

Conseil régional d'Auvergne - Développement Economique et Attractivité de l'Auvergne

David PARDON (Chef du Service Economie Sociale et Solidaire)

Roger PEREIRA (Chef du Service Filières Économiques).

Centre Villars - 5 avenue de Villars - 63400 Chamalières

Tél : 04 73 31 86 31 / Fax : 04 73 31 84 35

E-mail : d.pardon@cr-auvergne.fr - Pour les TPE (investissement inférieur à 100 000 €).

Tél : 04 73 31 96 57 / Fax : 04 73 31 84 35

E-mail : r.pereira@cr-auvergne.fr - Pour les TPE et les PME (investissement supérieur à 100 000 €)

Site : <http://www.auvergne.org/fiche-aide.html?id=396>



FSE – DISPOSITIF 4.2.3 (CREDIS)

le CREDIS est un soutien aux projets collectifs solidaires via le dispositif 4.2.3 Initiatives locales (Fond Social Européen - FSE).

BÉNÉFICIAIRES :

Associations et coopératives, priorité aux structures ne disposant pas de la capacité financière pour s'engager dans un microprojet sans le soutien du FSE : organisations de petite taille sous forme associative ou coopérative, groupes informels s'ils se constituent en personnalité morale au moment du conventionnement (les structures plus importantes ne seront retenues qu'à titre exceptionnel).

CONDITIONS :

Les projets doivent répondre à au moins un des cinq critères suivants :

- création d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- initiative de nature à combler les insuffisances du maillage des territoires
- valorisation des métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique d'un territoire ;
- action en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail
- actions d'insertion socio-professionnelle innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes ou des seniors.

MONTANT DE L'AIDE :

Maximum 23 000 €, 25 000 € si le projet met en œuvre des actions spécifiques et mesurables pour la prise en compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (nécessité d'un cofinancement d'un minimum de 20%).

MODALITÉS : Dossier type de subvention examiné par une commission (3 à 4 commissions par an).

CONTACT :

CREDIS

Emmanuelle POIX

3 rue Gaultier-de-Biauzat - 63000 Clermont-Ferrand

Tel : 04 73 19 95 74

E-mail : contact@credis.org

Site : www.credis.org

Le CREDIS organise des ateliers d'écriture pour le remplissage de la demande de subvention FSE 4.2.3 rencontre les créateurs solidaires une fois par mois.

Pour info : LE TRANSFO propose un soutien à la rédaction de projet

Nicole Combezou - Tel : 04 73 28 83 40 / E-mail : nicole.combezou@letransfo.fr



AUVERBOOST (ESPACE INFO JEUNES)

Auverboost est un dispositif régional sous forme de bourse en faveur des initiatives des jeunes ayant pour but de soutenir la création d'activité, de renforcer les appuis techniques et d'aider les jeunes à créer en Auvergne. Ce dispositif cofinancé par l'Etat (Jeunesse, Sports, Cohésion Sociale), le Conseil régional d'Auvergne, l'Ardta et le Crédit Agricole Centre France sera opérationnel à partir de mai/juin 2012.

BÉNÉFICIAIRES :

Jeunes créateurs d'entreprises et d'associations jusqu'à 30 ans inclus.

MONTANT DE L'AIDE :

Aides financières sous forme de bourse + résidences d'entreprise
(environ 150 000 € de dotation au total).

MODALITÉS :

Deux commissions par an.

CONTACT :

Espace Info Jeunes

Nicolas CREPIAT

5 rue Saint-Genès

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 92 30 50

E-mail : espace.initiatives.jeunes@orange.fr

Site : www.info-jeunes.net/content/espace-initiatives-jeunes

OUTILS DE FINANCEMENT ET GARANTIES SUR EMPRUNT (AUVERGNE ACTIVE)

Auvergne Active facilite l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprises et d'associations qui proposent une activité d'utilité sociale et/ou qui emploient des personnes en difficulté.

BÉNÉFICIAIRES :

Structures (associations ou sociétés) en création, développement ou consolidation d'une activité. Les financements peuvent être liés à des besoins d'investissement (hors acquisition immobilière) et/ou à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

TYPES D'AIDES :

Garanties sur emprunts bancaires, avances remboursables :

2 garanties d'emprunts bancaires :

- FAG (France Active Garantie), dispositif de garantie sur prêt bancaire pour les créateurs repreneurs, à hauteur de 65 % du montant emprunté (montant de la garantie plafonné à 30 500 €).
- FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes), dispositif de garantie sur prêt bancaire - création, reprise ou développement d'une entreprise de moins de 5 ans dont la responsabilité est assumée en titre et en fait par une femme. La garantie intervient à hauteur de 70 % (montant de la garantie plafonné à 27 000 €).

3 apports financiers remboursables :

- PCE (Prêt à la Création d'Entreprise), dispositif de prêt à taux de marché conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire complémentaire création, reprise ou développement d'une entreprise de moins de 2 ans, prêt d'un montant entre 2 000 € et 7 000 € dans une limite de plan de financement de 45 000 €.
- CAA (Contrat d'Apport Associatif), dispositif de prêt à taux zéro conditionné à la mobilisation de cofinancements, montant des interventions entre 5 000 € et 30 000 €, durée maximum 5 ans, différé de remboursement de 1 à 2 ans.
- FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire), dispositif de prêt à 2% à destination des associations et entreprises solidaires (activité économique présentant un caractère d'utilité sociale) conditionné à la mobilisation de cofinancements. montant de l'avance remboursable de 5 000 à 60 000 €, durée de 5 à 7 ans, différé de remboursement d'1 an.

OUTILS DE FINANCEMENT ET GARANTIES SUR EMPRUNT (AUVERGNE ACTIVE)

CONTACTS :

Auvergne Active

Fabien LIANZON (Chargé de mission Entreprises Solidaires)

E-mail : fabien@auvergneactive.net

Maryline SURE (Chargée de mission Entreprises Solidaires)

E-mail : maryline@auvergneactive.net

Émilie GERZAT (Responsable du pôle Création d'entreprises)

E-mail : emilie@auvergneactive.net

Centre Victoire - 1 avenue des Cottages

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 34 22 63

Fax : 04 73 34 20 83

Zones d'intervention : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme

Antenne Allier

6-8 rue de l'Horloge

03000 Moulins

Tél. 04 70 48 20 19

Antenne Cantal

36 rue de Sistrières

15000 Aurillac

Tél. 04 71 63 85 00

Antenne Haute-Loire

Comité d'Expansion Economique - L'Hermione

13 avenue des Belges

43011 Le Puy-en-Velay

Tél. 04 71 06 06 80

Site : www.auvergneactive.net / www.franceactive.org



DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Le DLA est un outil mobilisable par les structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois dans leur démarche de développement économique.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations, SCIC et Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

TYPE D'AIDES :

Diagnostic et prestations de conseils adaptés aux besoins des structures, aide à l'élaboration du cahier des charges (pour la prestation conseil), partage de son réseau d'experts, formations, suivi de l'impact des actions réalisées.

MONTANT DE L'AIDE :

Prise en charge de la prestation conseil.

CONTACTS :

DLA 63 : Comité d'Expansion Economique 63

David THOMAS (conseiller DLA)

4 cours Sablon - 63009 Clermont-Ferrand cedex 1

Tel : 04 73 42 40 00

E-mail : cee@expansion63.com

DLA 03 : Auvergne Active

Delphine GUY-GELI (chargée de Mission DLA)

42 rue du Progrès - 03000 Moulins

Tel : 04 70 48 20 19

E-mail : delphine@auvergneactive.net

DLA 15 : Comité d'Expansion Economique 15

Carine SAUTAREL (chargée de mission)

36 rue de Sistrières - 15000 Aurillac

Tel : 04 71 63 85 00

E-mail : info@cantalexansion.fr / csautarel@cantalexansion.fr

DLA 43 : Comité d'Expansion Economique 43

Mélanie CHAMBON (chargée de mission)

L'Hermione - 13 avenue des Belges - 43000 Le Puy en Velay

Tel : 04 71 06 06 80

E-mail : contact@hauteloiredeveloppement.com

E-mail : melanie.chambon@hauteloiredeveloppement.com

PRÊT D'HONNEUR DU RÉSEAU AUVERGNE ENTREPRENDRE

Le prêt d'honneur du Réseau Entreprendre Auvergne existe depuis 2004. C'est une association de chefs d'entreprise et dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs d'un projet créateur d'entreprise depuis moins de 2 ans.

CONDITIONS :

Prévoir la création de 7 à 10 emplois dans les trois premières années d'activité, détenir ou co-détenir la majorité du capital de l'entreprise.

TYPE D'AIDE :

Prêt d'honneur (+ conseil, suivi et accompagnement).

MONTANT DE L'AIDE :

Soutien financier par des prêts d'honneur de 15 à 45 K€, sans intérêts ni caution, destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise et à créer un effet de levier.

CONTACT :

Réseau Entreprendre Auvergne

Hélène GRIVEAUD (directrice)

42, 44 rue Georges Besse - ZI le Brézet

63 100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 92 85 11

E-mail : auvergne@reseau-entreprendre.org

Site : www.reseau-entreprendre-auvergne.fr



GARANTIE FINANCIÈRE DE L'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a été missionné par les ministères de la culture et de l'économie et des finances pour faciliter l'accès des entreprises culturelles au financement bancaire.

BÉNÉFICIAIRES :

Toute entreprise ou association régulièrement constituée œuvrant dans le domaine des industries culturelles (industries du cinéma et de l'audiovisuel, industrie du disque, salles de concerts, théâtres, tourneurs, secteur du livre, entreprises de presse, ...).

CONDITIONS :

La garantie financière représente généralement 50% du crédit et peut être portée jusqu'à 70% pour les crédits d'un montant inférieur à 150 000 euros.

PLAFOND :

Selon le type d'activité.

DURÉE DE LA GARANTIE :

La durée de la garantie est la même que la durée du crédit.

CONTACT :

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

Tel : 01 53 64 55 55

Site : www.ifcic.fr



FONDS D'AVANCES AUX INDUSTRIES MUSICALES (FAIM) DE L'IFCIC

Il a pour objet l'octroi, aux entreprises de l'industrie musicale, d'avances remboursables à moyen terme destinées à financer partiellement les besoins financiers liés à leur développement structurel.

BÉNÉFICIAIRES :

Petites et moyennes entreprises répondant aux critères européens de la PME autonome agissant principalement comme producteur et/ou éditeur (sociétés créées depuis plus d'un an), distributeur d'œuvres musicales ou concourant au développement de la diffusion légale de musique en ligne (agrégateurs, plateformes de diffusion, éditeurs de services en ligne, ...).

MONTANT DE L'AVANCE :

Jusqu'à 70 % au maximum du programme des dépenses.

DURÉE DE REMBOURSEMENT :

De 12 à 60 mois incluant une éventuelle période de franchise. Les éditeurs de services de musique en ligne peuvent accéder à des avances aux conditions de remboursement spécifiques : durée maximum d'amortissement portée à 84 mois, période de franchise pouvant aller jusqu'à 24 mois.

GARANTIE :

Aucune mais la mise en place de l'avance pourra être assortie de conditions particulières.

COÛT :

Le taux d'intérêt est de 4 % par an.

CONTACT :

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

46 avenue Victor-Hugo

75116 Paris

Tel : 01 53 64 55 55

E-mail : saunier@ifcic.fr

Site : www.ifcic.fr



OSEO

OSÉO est une entreprise publique qui exerce trois activités :

- l'aide à l'innovation,
- la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres,
- le financement en partenariat.

BÉNÉFICIAIRES :

PME

TYPES D'AIDES :

Aide à la création d'entreprise innovante, Aide pour le développement de l'innovation, Prêt Participatif d'Amorçage, etc....

CONTACT :

OSEO Auvergne - Direction régionale

Christian QUÉRÉ (Directeur Régional)

Parc technologique La Pardieu - Immeuble Olympe

17 bis allée Alan Turing

63170 Aubière

Tél. : 04 73 34 49 90

Site : www.oseo.fr



LES AIDES FINANCIERES, LES AVANCES REMBOURSABLES
ET LES GARANTIES SUR EMPRUNT POST CREATION

LE DAMIER (Grappe et Réseaux Auvergne Musique Média Image)

Le DAMIER est une grappe d'entreprises (cluster) labellisée par la Datar qui regroupe une cinquantaine d'entreprises dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma.

BÉNÉFICIAIRES :

Entreprises adhérentes.

TYPE D'AIDES :

Soutien à la promotion, aide à la présence sur des salons professionnels.

CONTACT :

LE DAMIER

Katia BOUFERRACHE (coordinatrice)

10 allée Evariste-Gallois, Pascalis 1

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 44 50 90

E-mail : contact@ledamier-auvergne.com

Site : www.ledamier-auvergne.com

ARK'ENSOL CRÉAVENIR

ARK'ENSOL CRÉAVENIR s'adresse aux personnes, morales ou physiques, qui souhaitent créer un premier établissement, le développer ou reprendre un établissement déjà existant. Son soutien consiste en une aide à l'investissement en faveur de l'emploi. Les bénéficiaires de cette aide pourront également obtenir une participation au financement de l'accompagnement post-crétion ou une contribution financière à la première inscription à une foire ou à un salon.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projets de création / reprise d'entreprises, associations - départements concernés : dans le Massif Central: Allier, Aveyron, Cantal, Puy-de-Dôme, dans le Sud-Ouest : Charente, Dordogne, Gironde, en Bretagne...

TYPE D'AIDES:

- Aide à l'investissement en faveur de l'emploi composée d'un don et d'un prêt d'honneur, l'ensemble pouvant atteindre 5 000 € par emploi créé, avec un maximum de 15 000 € représentant 3 emplois

- Aide aux services de conseils et à la première participation à des salons

L'aide aux services de conseils et à la participation à des salons ou à des foires est conditionnée à l'octroi de l'aide à l'investissement d'Ark'ensol Créavenir. Elle ne pourra excéder 50% du montant de la facture dans la limite de 2 000 euros (sur présentation de facture).

MODALITÉS :

Dépôt de candidature en ligne

Site : www.arkensol.fr

PRÊTS ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES D'ÉDITION DU CNL (Centre National du Livre)

Ces prêts à taux zéro ont pour objet d'accompagner le développement des éditeurs indépendants et de favoriser la pérennisation de leur entreprise.

BÉNÉFICAIRES :

Entreprises d'édition indépendantes en exploitation directe qui doivent justifier de 12 mois d'activité réelle et disposer des premiers comptes sociaux. L'éditeur doit réaliser sous sa marque un chiffre d'affaires net (remise diffusion/distribution déduite) en vente de livres de 100 000 € au minimum représentant au moins la moitié du chiffre d'affaires global de l'entreprise. L'éditeur doit réaliser au moins la moitié du chiffre d'affaires en librairie et assurer la diffusion des publications à l'échelon national. Des prêts peuvent également être accordés à de nouvelles structures d'édition indépendantes pour des opérations portant sur la reprise d'un fonds éditorial, si les apports en fonds propres sont au moins équivalents à 30 % des besoins de financement. L'aide peut porter sur toute opération d'investissement ou de consolidation (hormis les acquisitions immobilières).

TYPE D'AIDE : Prêt à taux zéro

MONTANT DES PRÊTS :

Les prêts ne peuvent excéder 50 % des besoins de financement. Ils sont accordés dans la limite de 15 % du chiffre d'affaires net ventes de livres, en incluant l'endettement vis-à-vis du CNL au jour de l'examen.

DURÉE DU REMBOURSEMENT :

Le montant est versé en une fois après signature du contrat de prêt. Ces prêts sans intérêts sont remboursables, après une année de franchise, en cinq à sept annuités.

MODALITÉS :

Dossier type à retourner au CNL.

Le comité d'aide aux entreprises se prononce sur l'intérêt culturel du projet éditorial, la compétence des équipes, la viabilité économique de l'entreprise et du projet. La Drac est systématiquement consultée. Après avis du comité, les décisions d'attribution, de refus ou d'ajournement sont prises par le président du CNL. Le comité se réunit cinq fois par an, de février à novembre. Les dossiers doivent être déposés un mois au plus tard avant chaque session.

CONTACT :

CNL

Philippe BOUCHON

Département de la diffusion, Expertise économique,

Veille économique, information sur les éditeurs, aides aux entreprises d'édition

Hôtel d'Avejan - 53, rue de Verneuil - 75007 Paris

Tél. : 01 49 54 68 77 / Fax : 01 45 49 10 21

E-mail : philippe.bouchon@centrenationaldulivre.fr

Site : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?PRETS-ECONOMIQUES-AUX-ENTREPRISES,585>

5 **TESTER MON ACTIVITÉ, TROUVER UNE SOLUTION TEMPORAIRE D'HÉBERGEMENT**

Il manque parfois peu de chose pour démarrer. Le meilleur moyen d'expé-
ri-
menter étant de pouvoir se lancer en limitant les risques et en trouvant des
solutions adaptées pour réduire les charges fixes de la structure.



APPUY CRÉATEURS
Coopérative d'Activités et d'Emploi

**TESTER MON ACTIVITÉ
TROUVER UNE SOLUTION
TEMPORAIRE D'HÉBERGEMENT**

APPUY CRÉATEURS

Appuy Créateur est une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) qui accompagne les porteurs de projets et les chefs d'entreprise qui veulent tester leur activité. Les entrepreneurs sont salariés d'Appuy Créateurs, ils utilisent les services et outils de la CAE (numéro de Registre du Commerce et des Sociétés, numéro de formateur, fichiers d'entreprises, impression de plaquettes, prêt de vidéoprojecteur et possibilité de réserver un bureau pour recevoir des clients, ...) et profitent d'un accompagnement sur mesure, sur la durée.

BÉNÉFICIAIRES :

Tous porteurs de projets excepté certaines activités réglementées nécessitant des licences ou habilitations dans des domaines spécifiques (licence d'entrepreneur pour la vente de spectacles, licence d'agent artistique pour le management, habilitation SACEM pour l'édition etc...).

SERVICES PROPOSÉS :

Utilisation des outils d'Appuy Créateurs : numéro de Registre du Commerce et des Sociétés d'Appuy Créateurs, du numéro de formateur, de la carte de marchand ambulant. Mise à disposition de fichiers d'entreprises, service d'impression de plaquettes, prêt de vidéoprojecteur, possibilité de réserver un bureau pour recevoir vos prospects ou clients, ateliers (commercial, comptabilité, communication...).

SPÉCIFICITÉS :

Les bénéficiaires ont le statut d'«entrepreneur salarié».

COÛT :

10% de la marge brute sont versés à la CAE.

CONTACT :

Appuy Créateurs

Sandrine BARRIERE

Centre Victoire - 1 avenue des Cottages

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 93 02 29

Fax : 04 73 93 87 41

E-mail : contact@appuy-createurs.fr

Site : www.appuy-createurs.fr



COAGIR

Coagir est un réseau d'entrepreneurs salariés dont le but est de permettre aux entrepreneurs d'exploiter leurs compétences sans aucun capital ni démarches administratives préalables. Il permet de vérifier la faisabilité d'un projet sans rupture de ressources.

BÉNÉFICIAIRES :

Porteurs de projet, candidats à la création d'entreprise qui souhaitent tester leur projet avant de prendre le risque de créer ou toute personne qui a trouvé une ou des missions et qui souhaite exercer de façon libre et responsable.

SERVICES PROPOSÉS :

Hébergement juridique et salarial, conseils en actions commerciales, service d'impression de supports de communication, accès à des sources documentaires.

COÛT :

Frais de gestion d'un montant de 10% du chiffre d'affaire HT

CONTACT :

[Coagir \(siège social\)](#)

22 avenue du Marechal-Leclerc

63110 Beaumont

Nathalie CASTANET

E-mail : direction@coagir.com

[Coagir \(antenne Vichy\)](#)

18 rue Bargoing

03200 Vichy

[ADELFA – Coagir \(antenne Moulins\)](#)

Parc de la Mothe

03400 Yzeure

Tél. : 04 73 35 15 60

Fax : 04 73 35 12 02

E-mail : contact@coagir.com

Site : www.coagir.com

SMartFr

Smart.fr est une organisation facilitant la gestion administrative et financière de projets dans la filière artistique et culturelle grâce à des services mutualisés et une plateforme de gestion en ligne.

SERVICES PROPOSÉS :

- Gestion de contrats : ce service permet à tout employeur d'externaliser et de mandater SmartFr pour l'accomplissement de la partie sociale dont la charge lui revient légalement (paiement salaire, cotisations sociales...).
- Gestion de projets : ce service met à disposition un cadre de travail et de développement d'activité en bénéficiant d'un encadrement et d'un savoir-faire administratif, comptable et financier (gestion des factures, devis, budgets de production, Tva, quel que soit le régime social).

BÉNÉFICIAIRES :

Ce système est particulièrement adapté aux activités émergentes.

COÛT :

La cotisation annuelle est de 25€ à l'Association Professionnelle (facultatif).

Les frais de gestion pour l'utilisation de la solution SMartFr représente 8,5% du budget HT, incluant la contribution au fonds de garantie salarial (2%).

CONTACT :

[SMartFr Clermont-Ferrand](#)

Charlotte WAELTI / Pascal CHEVEREAU

c/o La Pépinière de Mai

Place du 1er Mai

63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 63 05 02 76

Fax 04 73 91 82 45

E-mail : cwaelti@smartfr.fr

Site : www.smartfr.fr



**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**

**TESTER MON ACTIVITÉ
TROUVER UNE SOLUTION
TEMPORAIRE D'HÉBERGEMENT**

LA PÉPINIÈRE PASCALIS

La Pépinière Pascalis héberge de jeunes entreprises à des tarifs attractifs. Ce service proposé par Clermont Communauté propose 100 m² de bureaux aux entreprises œuvrant dans le domaine des industries culturelles.

SERVICES PROPOSÉS :

Location de bureaux : Modules de 12 m² et 24 m² (Pépinière) / Module de 11m² (Hôtel d'Entreprises)

Mise à disposition de salles de réunion et d'un amphithéâtre.

BÉNÉFICIAIRES :

Jeunes entreprises (moins de 2 ans) œuvrant dans le champ des industries culturelles et créatives.

COÛT :

Loyer 1^{ère} année : 10,59 €/m² HT /mois.

Loyer 2^{ème} année : 12,19 €/m² HT /mois.

MODALITÉS :

Dossier de demande, comité d'agrément.

CONTACT :

[Pépinière Pascalis](#)

Sylvie Noël

10 allée Evariste-Galois

Parc Technologique de La Pardieu

63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 28 72 72

E-mail : snoël@agglo-clermont.fr

www.clermontcommunauté.net/index.php?option=com_content&task=view&id=306&Itemid=340



LA PÉPINIÈRE DE MAI

La Pépinière de Mai est une couveuse de projets pour le secteur des musiques actuelles. Elle héberge des structures résidentes (mise à disposition de bureaux) et des structures domiciliées (boîte aux lettres, utilisation des espaces de travail). Sont également proposés des services mutualisés, un centre de ressource un accueil pour les porteurs de projets sur rendez-vous.

SERVICES PROPOSÉS :

Espace de travail, gestion de courrier, téléphone, internet, reprographie, salle de réunion, centre de ressources et accompagnement de projets.

BÉNÉFICIAIRES :

Entreprises et associations œuvrant dans le champ des musiques actuelles.

COÛT :

- Loyer mensuel Résidents bureau avec accès exclusif :

1ère année : 50 € H.T

2ème année : 65 € H.T.

3ème année : 80 € H.T.

- Loyer mensuel Résidents pour un bureau partagé :

1ère année : 30 € H.T.

2ème année : 40 € H.T.

3ème année : 50 € H.T.

- Loyer mensuel Domicilié (poste de travail non permanent selon disponibilités) :

80 € H.T. par an

CONTACT :

Pépinière de Mai

François AUDIGIER

c/o La Coopérative de Mai

Rue Serge-Gainsbourg

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 14 48 52

Fax : 04 73 91 82 45

E-mail : francois@lacooppe.org

Site : www.lacooppe.org/pepiniere

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

GUIDE PRATIQUE DE L'ENTREPRENEUR CULTUREL EN AUVERGNE

LE TRANSFO

Art et Culture en Région Auvergne

7 Allée Pierre-de-Fermat

CS30518 - 63178 Aubière cedex

Tél : +33 (0)4 73 28 83 40

Fax : +33 (0)4 73 28 83 41

WWW.LETRANSFO.FR

Parution février 2012

Document téléchargeable sur le site du TRANSFO

